

<p style="text-align: center;"><b>Commune de VILLARD-SUR-DORON</b> <b>Compte rendu du Conseil Municipal</b> <b>du lundi 14 janvier 2008 à 20 heures</b></p>
---

**Présents** : Mesdames et Messieurs Paul BERTHOD, Camille APPLAGNAT-TARTET, Laurent MASSON, Suzanne REVIL-BAUDARD, Isabelle MEILLEUR, M. Bruno MEILLEUR, Jean-Paul HENRIOUX, CHAMBIOT PONCET Yves, Jean-Jacques BERTHOD, Danielle CREMONE, Marcel GACHET.

**Excusé : Absents** : Madame Michèle PALLUEL-BLANC et Messieurs Pierre SIMON, Pierre Louis CHAMBIOT-MAITRAL, Didier TARDY.

**Secrétaire de Séance : Laurent MASSON**

Monsieur Henrioux souhaite apporter la précision suivante sur le compte rendu du conseil municipal du 30 novembre 2007 : L'accès à la TNT est possible sur la commune avec l'achat d'une parabole et d'un décodeur (229 € environ, montant de l'équipement le plus cher du marché).

Hormis cette remarque, le compte rendu et les délibérations du Conseil Municipal du 30 novembre sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente ses meilleurs vœux à l'ensemble du Conseil Municipal et propose l'inscription de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- 1 – approbation du programme local de l'habitat 2006-2012
- 2 – approbation du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection du réseau d'eau potable des Dévies, Mérandaz, Salignon et les Courdrays

Les élus présents acceptent l'inscription de ces deux points à l'ordre du jour.

**POINT N° 1 – Retrait de la Commune de COHENNOZ du SIVOM des Saisies.**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le retrait de la commune de Cohennoz du SIVOM des Saisies, le conseil municipal de cette commune et le Comité Syndical ayant eux-mêmes délibérés favorablement pour ce retrait.

**POINT N° 2 – Réalisation d'un emprunt de 400 000 € pour la reconstruction des garages communaux.**

Tel que cela avait été prévu au BP 2007, un emprunt doit être souscrit pour la réalisation de cette opération. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à négocier les conditions du prêt sur 20 ans et à signer le contrat avec l'organisme financier offrant les meilleures conditions.

**POINT N° 3 – Plan communal de sauvegarde : cession à titre gratuit des ensembles mobiles d'alerte.**

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la cession à titre gratuit de l'ensemble mobile d'alerte, acquis par Arlysère dans le cadre de la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde obligatoire depuis le 15 septembre 2007. La commune prendra en charge la maintenance, l'assurance et l'amortissement de cet équipement.

**POINT N° 4 – Programme local de l'habitat**

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le programme local de l'habitat dont l'objectif est la construction de 72 logements aidés entre 2006 et 2012 au niveau de la communauté de communes du Beaufortain. Cet objectif est de 12 logements à Villard sur Doron.

**POINT N° 5 – Marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection du réseau d'eau potable du secteur des Dévies, Mérandaz, Salignon, Les Coudrays.**

Sur avis de la commission d'appel d'offres réunie le 14 janvier 2008, le conseil municipal approuve à l'unanimité le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet SCERCL sur la base d'un taux de rémunération de 6 %, les travaux étant estimés à 450 000 €

Ces travaux se feront en coordination avec les travaux d'assainissement engagés par la CCB, les subventions seront sollicitées auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

Monsieur HENRIOUX demande qu'il soit précisé au Maître d'œuvre que les plans de recollement devront être transmis sous fichier informatique compatible avec le logiciel utilisé par RGD 73-74 afin que les données soient intégrées sans difficultés dans RISNET.

**Questions diverses :**

**Rallye du Beaufortain dimanche 4 mai 2008**, les organisateurs sollicitent l'autorisation du Conseil Municipal d'emprunter la route du Mont qui sera fermée de 7 h 30 à 19 h sans réouverture entre les deux tours.

Une pétition des riverains de cette route a été déposée en 2007 aussi, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité de cette course.

Monsieur Jean-Paul HENRIOUX demande que le vote se fasse à bulletin secret. A l'unanimité, le Conseil donne un avis favorable à la tenue de cette compétition le dimanche 4 mai 2008 sur route fermée. Cette décision sera notifiée au Club auto sport du Beaufortain.

**Course cyclo sportive « Time Megève Mont Blanc » dimanche 8 juin 2008**

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord à la tenue de cette épreuve sportive la RD 123 – Bisanne 1500 – carrefour RD 123/RD 925 – carrefour du Manant – les Saisies

**La prochaine séance du conseil municipal se tiendra en février 2008 la date sera précisée ultérieurement.**

**Le Maire,  
Paul Berthod**